

Concernant le programme de bureaux (lot A) dont le permis de construire a été déposé par le maître d'ouvrage : ICADE, Jérôme COUMET indique qu'un projet d'installation dans le bâtiment de la « Fondation Bettencourt pour la santé » avait été envisagé. L'actualité récente laisse à penser que cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée.

### **III. Présentation des projets du concours d'architecture lot C (lauréat : Anne DEMIANS)**

Gilles de MONT-MARIN indique que le concours d'architecture du lot C a été remporté par Anne DEMIANS. Il présente sous forme d'un Powerpoint, les quatre autres projets des architectes qui ont participé au concours et dont il souligne la qualité et l'intérêt :

- Tania CONCKO,
- Edouard FRANÇOIS
- Pablo KATZ
- Francis SOLER.

Dans l'attente de l'arrivée d'Anne DEMIANS, architecte lauréate du concours qui présentera son projet, Gilles de MONT-MARIN propose d'aborder l'actualité des autres projets.

### **IV. Point sur les projets en cours : équipements de quartier, crèche halte-garderie, etc.**

**Crèche / halte-garderie** : Céline DELERON souligne les similitudes formelles entre le projet de crèche place de Rungis (projet lauréat : Catherine FERMAND, architecte) et l'école de la rue Küss, construction de 1932, classée « monument historique » due à l'architecte Roger-Henri EXPERT. Les matériaux choisis permettront une continuité avec ceux de l'EHPAD, grâce notamment au traitement des façades en panneaux béton préfabriqués blancs et au dessin des ouvertures.

66 berceaux sont prévus pour la crèche, et 20 pour la halte-garderie. Le projet se situe en phase APD, et le dépôt de permis de construire devrait intervenir début 2011 pour un démarrage des travaux au quatrième trimestre 2011 et une livraison prévue fin 2013.

**Le centre social de quartier** : est en phase concours. Cinq candidats ont été retenus : Bandapar architecture, Data Architectes, Gilles Delalex, Augustin Faucheur et MUZ Architecture, et RMDM Architectes. Le jury se tiendra le 11 janvier 2011 à 14 H 30. Céline DELERON souligne la jeunesse et la compétence des équipes retenues. Les travaux devraient débuter au deuxième trimestre 2012, pour une livraison au quatrième trimestre 2013.

Gilles de MONT-MARIN ajoute que les tours de la Garde Républicaine sont sources de contraintes dans la conception de ce bâtiment. Elles projettent des ombres et donc des zones de « non altus tollendi ». Le volume du futur bâtiment ne pourra pas, sur certaines zones, dépasser une certaine hauteur fixée réglementairement. Cette contrainte devra être « intégrée » par les architectes dans la conception du bâtiment.

Une participante estime que le projet d'équipement sportif situé sur la couverture des voies de la petite ceinture est mal situé. Elle précise que des habitants ont proposé que ce terrain soit inséré dans le jardin, voire dans le square Paul Grimault.



Gilles de MONT-MARIN indique que l'implantation de cet équipement dans le jardin à créer n'est pas compatible avec le projet qui se développe en terrasses successives pour absorber le dénivelé du terrain. Le choix de l'implantation répond également à la volonté de « s'éloigner » des bâtiments à construire de manière à ne pas gêner les riverains (nuisances sonores).

Jérôme COUMET souligne la nécessité de tels équipements : peu d'infrastructures sont ouvertes aux adolescents dans Paris. Il juge possible de faire le pari d'une gestion « pacifiée » de ce terrain, et d'en tirer les conséquences le cas échéant après une période de fonctionnement test.

Francis COMBROUZE note que l'implantation du terrain sur un lieu de passage s'avère logique. Il prend acte de la demande exprimée mais rappelle que ce point a déjà été débattu de nombreuses fois. La localisation proposée présente effectivement des inconvénients mais est par ailleurs la plus pertinente parmi différentes alternatives.

#### **IV. Présentation des projets du concours d'architecture lot C (lauréat : Anne DEMIANS) (suite)**

Anne DEMIANS, architecte lauréate du concours d'architecture en, présente l'opération menée avec Vinci, qui concernera 90 logements, sur 6 500 m<sup>2</sup> SHON environ. Elle décrit les trois corps de bâtiments, qu'elle compare à des stèles, pierres dressées dans un parc. Le projet se caractérise par la fluidité du regard, la maîtrise des ouvertures et la lumière. Le découpage des prismes, prend en compte les ombres portées des bâtiments riverains et le règlement du PLU. Deux des bâtiments sont accessibles par la place piétonne, le troisième par la voie haute, en raison de la topographie, qui provoque un effet de jardins suspendus.

Anne DEMIANS souligne la complémentarité par rapport aux logements étudiants et évoque les grandes loggias, participant par ailleurs d'une conception « passive » du projet, d'une double orientation quasi systématique des logements et d'une bonne isolation acoustique vis-à-vis des nuisances extérieures.

Jérôme COUMET s'enquiert de la possibilité de mettre en place des espaces partagés par les habitants de l'immeuble, de type bibliothèque ou laverie commune.

Anne DEMIANS indique qu'à ce stade du projet, ce type d'espace n'est pas pris en compte mais n'exclut pas cet usage. Cela relève aussi peut-être d'une « appropriation » par les futurs habitants que bien sûr nous ne connaissons pas aujourd'hui.

Jérôme COPOLATA, maître d'ouvrage (VINCI) précise les échéances et prévoit un dépôt du permis de construire début 2011, et un démarrage du chantier en fin d'année 2011, pour une livraison fin 2013.

#### **VI. Questions / réponses et échanges avec la salle**

Gilles de MONT-MARIN indique que deux des quatre commerces se situeront dans le programme Vinci (logements), deux autres dans celui d'Espacil (logements étudiants chercheurs), pour une surface totale de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> environ. La SEMAPA reste propriétaire des locaux à usage de commerce et le choix des « enseignes » se déroulera dans la transparence, avec les acteurs locaux.

Anne DEMIANS explique, sur demande d'une participante, que le choix du matériau s'oriente vers du béton Arca, autonettoyant. Elle ajoute que les panneaux solaires en toiture se



présenteront sous forme de tubes, plus esthétiques, et mieux intégrés à l'architecture que les panneaux traditionnels. Les dispositions techniques précises dépendent très largement des études en cours. Elle souligne la bonne inertie thermique des bâtiments compte tenu de leurs volumétries et inscriptions sur le terrain.

Aurélien BERTRANDIE s'enquiert de la place attribuée à des commerces liés à l'économie sociale et solidaire.

Gilles de MONT-MARIN note que rien n'est encore arrêté.

Jérôme COUMET souhaiterait pouvoir implanter une ludothèque et évoque un projet de brasserie.

Aurélien BERTRANDIE s'interroge sur des clauses d'insertion sur les chantiers.

Florence DUBOIS indique qu'une démarche d'insertion est déjà menée dans le cadre du marché avec la société Fayolle et fils, en collaboration avec Objectif emploi. Elle ajoute que les entreprises doivent être mobilisées et sensibilisées car elles ne sont pas encore habituées à l'application de ce type de clause.

Une participante souhaite savoir si des logements spécifiques seront prévus pour les personnes âgées dans le programme présenté par Anne DEMIANS.

Jérôme COPOLATA (VINCI) explique qu'il s'agit de logements tous publics, qui intègrent les normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR), mais qui ne correspondent pas à des logements médicalisés.

Françoise GOINEAU (ESPACIL) annonce que le futur bâtiment des logements étudiants-chercheurs prendra le nom de « résidence Irène Joliot-Curie ».

En conclusion, Gilles de MONT-MARIN invite les associations à signaler tout changement dans la composition des associations qui participent au « Comité de suivi » : noms des représentants, modification des statuts, nouvelle nomination, etc. de manière à « actualiser » le fichier SEMAPA.

*La séance est levée à 20 heures 30.*